

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 24

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

militaire, soudain d'un seul élan, les bonnes volontés s'unirent et la fête s'élabora. Du canton nous parvinrent de nombreux dons, en nature et en espèces, et bientôt les magasins de la compagnie furent comblés.

Partout, dans les cantonnements d'hiver, les hommes se mirent à répéter chansons, comédies, tandis que les sous-officiers s'assemblaient pour collaborer à une revue-monture. Le commandant et ses officiers rivalisèrent à l'envi d'un zèle louable; il ne fut pas même nécessaire de stimuler tout ce monde, parce que Noël accomplissait son œuvre merveilleuse et parce que, chez le soldat, aux heures de répit, on trouve des provisions inépuisables d'esprit et d'entrain.

Bref, le prodige se réalisa et cette fête de Noël dont tous appréhendaient la venue, devint une manifestation si belle et si réussie, que ses participants, sans exception, en garderont un souvenir émouvant. A cette occasion, ce qu'il y avait de meilleur chez le soldat se révéla, l'amour du foyer, de la patrie, le respect de la foi des pères, la solidarité militaire si profonde et si vraie.

Autour de l'arbre illuminé, sous le plafond bas de la vieille auberge, c'était bien d'un seul cœur et d'une seule voix que les soldats célébraient la Noël de l'année, conscients de leur mission et de la solennité de l'heure présente. Grâce à la générosité des compatriotes, chaque homme, chaque sous-officier, chaque officier reçut son paquet de Noël, et à l'honneur de ces compatriotes qui avaient voulu s'associer à la fête de leurs soldats, l'assemblée entière, debout, chanta les paroles chères à nos cœurs: Nous sommes les enfants de la meilleure des patries. Et ce fut la veillée de Noël, austère et joyeuse. Puis, au jour de Noël, dans la même salle d'auberge aux parois vermillées, décorées de gui et de sapin, la troupe était de nouveau réunie à midi précis pour le banquet de compagnie que le commandant de régiment devait honorer de sa présence. A midi et quart, heure militaire, le capitaine commande: « Compagnie, garde à vous, fixe! Mon colonel, je vous annonce la compagnie réunie pour son banquet de Noël. » Et la voix sourde mais prenante du chef que nous aimons tous disait déjà: « Bonjour, mes garçons! » Il souriait, le colonel, de toute sa barbe à la française; il venait chez ses soldats; rapide et décidé, comme s'il voulait se hâter pour voiler son émotion, il monta sur la petite estrade; comme un grand silence se faisait, il parla et dit ceci:

« Mes garçons, je suis un peu dans la situation d'un père de famille qui a 12 enfants, et je suis un peu embarrassé, mais j'ai tenu pourtant à assister à votre fête; je ne resterai que quelques instants, car, bien que je possède comme vous le savez un bon estomac, je ne peux cependant pas participer à 12 banquets. Je suis venu parce que je sais que pour beaucoup d'entre vous, cette fête de Noël aura quelque mélancolie et que pour beaucoup, elle l'a déjà eue lorsque vous étiez à l'étranger, loin de votre foyer, loin de ceux que vous aimez. Je sais que vous éprouvez d'autant plus d'ennui que vous pensez que nous ne sommes pas utiles ici, au centre du pays, comme là-bas, quand nous gardions la frontière, l'arme au bras. Il ne faut pas se faire d'illusion, il faut envisager la situation, froidement, calmement. Non, nous ne sommes pas inutiles... mais « nécessaires ». C'est une obligation pour notre Suisse de maintenir des troupes prêtes alors que nos puissants voisins sont en guerre. Et puis le secret du bonheur n'est pas de regarder à ceux qui sont mieux que nous, mais à ceux qui sont plus mal. Songez à tous ces braves gens, ces braves soldats, ces « chics » soldats allez! car, qu'ils soient Français, Allemands, Anglais ou Russes, ils sont tous de « chics » soldats. A l'heure présente, ils fêtent leur Noël dans la tranchée hostile, prêts à donner ou à recevoir la mort. Cette année 1914 est une des plus terribles de l'histoire, à moins que celle de 1915 ne soit pire et nous pouvons nous estimer heureux de notre situation actuelle. Songeons aussi à nos compatriotes qui pensent à nous, là-bas, dans nos foyers et qui nous ont donné un bel exemple de solidarité et d'amour pour l'armée en vous fêtant si copieusement. Et je sais à qui je parle, comme vous, je crois que la vraie solidarité, celle qui sera à la base de la société de demain, sera fondée sur l'amour et non sur la haine. Nous voulons croire à cette société future, mais en attendant, nous ferons notre devoir, tout notre devoir. Je vous souhaite une belle et bonne fête de Noël. »

En cette minute, entre le chef et le soldat, il y eut une communion parfaite et jamais nous ne poussâmes un hurra plus sincère que celui qui s'échappa de nos poitrines quand le commandant de compagnie nous invita à acclamer le chef du régiment.

Noël sous les armes! Nous avons tenu à le dire très haut: les soldats ont passé des heures inoubliables, non pas que la mobilisation soit une occasion de gaieté intempestive, car l'existence militaire qu'on y mène laissera plutôt aux soldats l'im-

pression d'avoir accompli un dur labeur, mais c'est précisément pourquoi ce nous fut un précieux réconfort d'avoir vécu ce Noël; à nous tous, il nous a révélé les puissances qui sont dans nos cœurs; avec une telle troupe, capable de vibrer si intensément aux envolées de la fête souveraine et de produire des énergies aussi saines et aussi neuves, on peut affronter l'avenir avec confiance. Au lieu d'être accablés par les travaux d'un long et pénible service, les soldats suisses ont manifesté le plus bel entrain et surtout en passant ces jours de fête dans l'intimité de leurs officiers, ils ont prouvé qu'entre les chefs et la troupe des liens solides de respect et d'affection se sont établis. Plus tard, lorsqu'on écrira l'histoire de cette époque, on se rendra mieux compte du rôle essentiel qu'aura joué l'armée au sein d'une Suisse inquiète et divisée. A l'école de la discipline et du sacrifice, les jeunes hommes de cette génération auront appris à discerner le vrai sens des destinées humaines. Peut-être, dans la société future, qu'entrevoit le colonel, l'esprit de discipline et l'esprit de sacrifice n'auront-ils plus à se manifester dans l'armée qui ne sera plus, mais plutôt dans le domaine de la vie sociale ou dans celui de la vie individuelle, au milieu d'une paix universelle; mais alors il ne faudra pas oublier que l'armée désuète et héroïque aura contribué dans une large mesure à transmettre intact cet héritage de nos pères à la postérité. Heureux les soldats de Noël 1914, ils sont les artisans des temps nouveaux. *M. Lambert, appté.*

Petites nouvelles

Un travail remarquable d'instruction et de dressage a été réalisé depuis le début de cette année au chenil du Fort de Savatan, où sont organisées toutes les équipes de chiens de liaison du 1^{er} corps d'armée. On comprendra l'utilité pratique de cette création, due au colonel cdt. du 1^{er} C. A. Henri Guisan, en relevant les derniers résultats, lors des exercices quotidiens, du berger allemand *Dick*, chien appartenant au cap. Liechti, chef du détachement des C. L.

Le 21 juin, sur un parcours de 2 km 800, comprenant 122 mètres de différence de niveau, le chien a franchi sa piste en 13 min. Temps du soldat: 1 heure.

Le 24 juin: distance 4 km 100; différence de niveau de 106 mètres; temps de l'homme: 1 h. 15 min.; temps du chien militaire: 18 min.

Le 26 juin: distance 7 km 750; temps du soldat: 1 h. 23 min.; temps du chien: 22 min.

Puis une autre piste de 5 km, l'homme réalisa 59 min., le chien 15 min. seulement.

Le 29 juin: piste de 7 km 800; parcours du soldat: 2 h.; parcours du chien de liaison: 34 min.

Semblables résultats démontrent toute la valeur que représentent, pour nos régiments et nos états-majors, des équipes de chiens de liaison parfaitement au point. En terrain accidenté, en particulier, les chiens militaires assurent sur les estafettes d'infanterie un gain de temps considérable.

★ *E. NF. (La Suisse.)*

On sait toutes les recherches faites pour préserver la population civile comme les soldats contre les dangers de la guerre aéro-chimique. On connaît déjà les masques à gaz individuels. Voici mieux encore: un Lausannois, M. Albert Wullschlegler, vient d'inventer un appareil mobile puissant, qui capte les gaz toxiques de guerre lancés par bombardement. Cet appareil se rend sur les lieux gazés en quelques minutes, tout comme une pompe automobile se rend sur le lieu d'un sinistre!

Cet appareil peut capter plus de 20,000 mètres cubes de gaz à l'heure, pulvériser et neutraliser les gaz qui ressortent, à l'état d'air pur. De plus, l'appareil est muni d'une canalisation avec prise spéciale pour capter les gaz dans les locaux contaminés.

Les personnes qui font manœuvrer l'appareil sont protégées contre les gaz, car les commandes se font dans une cabine.

Plusieurs pays étrangers suivent de très près cette invention. Le Bureau fédéral d'études contre les gaz, à Berne, s'y intéresse, car c'est la seule invention de ce genre qui ait été réalisée jusqu'ici.

★ *(Feuille d'Avis de Lausanne.)*

Voici quelques précisions sur l'organisation du service des pigeons voyageurs dans l'armée: Sur la proposition du service de l'EMG, le Département militaire fédéral attribue au service des pigeons voyageurs des officiers, sous-officiers et soldats de l'élite, de la landwehr et du landsturm, ainsi que des hommes des services complémentaires, et des volontaires, qui, en raison de leur activité civile comme membres de sociétés colombophiles, répondent aux exigences requises.

Le service de l'EMG tient le contrôle du personnel attribué

au service des pigeons voyageurs. Les hommes incorporés dans l'armée continuent à figurer sur le contrôle de leur état-major ou unité. Le service de l'EMG avise les commandants intéressés des services effectués par eux.

En cas de mobilisation, ces hommes entrent au service d'après les indications de l'affiche de mise sur pied et les ordres du service de l'EMG.

L'instruction est donnée dans un cours spécial, qui compte comme cours de répétition réglementaire, puis dans des cours de répétition du service des pigeons voyageurs. A défaut de tels cours, les militaires attribués à ce service font leur cours de répétition avec l'état-major ou l'unité où ils sont incorporés.

Le personnel du service des pigeons voyageurs est astreint à toutes les autres obligations militaires: inspections, tirs obligatoires, etc. Il porte l'uniforme de l'arme à laquelle il est attribué avec, comme insigne, au haut de la manche gauche de la tunique, un pigeon debout, en drap noir pour les soldats et sous-officiers, en broderie de fil d'or pour les officiers.

Dès le 1^{er} juin 1934, le prix des chaussures militaires à prix réduit a été abaissé de la façon suivante:

de fr. 22.— à fr. 15.— pour les souliers de marche,
de fr. 28.— à fr. 18.— pour les souliers de montagne et
de fr. 38.— à fr. 26.— pour les bottes.

Voilà certes une mesure qui s'imposait étant donné la baisse considérable qu'ont subie depuis une année ou deux tous les articles en cuir et principalement les chaussures.

Rappelons en outre que les militaires qui ont du service à faire dans l'année peuvent se procurer en tout temps avant le service, à l'arsenal le plus rapproché de leur domicile, des souliers d'ordonnance aux conditions prescrites.

On sait que jusqu'à maintenant les caporaux-canonniers et les canonniers des batteries de campagne, des batteries d'obusiers de campagne et des batteries de montagne n'étaient pas armés du mousqueton et de ce fait n'avaient pas l'obligation d'effectuer le tir militaire obligatoire hors du service. Actuellement on se propose de remettre le mousqueton également à ses troupes d'artillerie et de les initier à sa connaissance.

En attendant l'exécution complète de cette mesure, le mousqueton modèle 1911 sera d'abord remis aux aspirants-officiers et aux élèves sous-officiers de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de montagne.

Ces caporaux-canonniers recevront le mousqueton à titre de prêt et le prendront avec eux au service.

Seront par conséquent astreints au tir hors du service, à partir du 1^{er} janvier 1935, conformément à l'article 124 de l'organisation militaire:

Tous les officiers subalternes de l'artillerie de campagne, des obusiers de campagne et de l'artillerie de montagne qui accompliront l'école d'officiers en 1934 ou ultérieurement;

tous les caporaux-canonniers de l'artillerie de campagne, des obusiers de campagne et de l'artillerie de montagne qui suivront l'école de sous-officiers en 1934 ou ultérieurement, ou encore l'école de recrues comme caporal en 1935 ou ultérieurement.

Tous les officiers subalternes et les caporaux canonniers de l'artillerie de campagne, des obusiers de campagne et de l'artillerie de montagne qui ont été instruits antérieurement ne sont pas astreints au tir (exception: les officiers du téléphone, incorporés dans les états-majors de ces troupes d'artillerie, qui sont déjà astreints au tir depuis le 1^{er} janvier 1931, conformément à la décision du Département militaire fédéral du 12 juin 1930).

Il y a quelques années, au Japon, alors qu'il faisait partie d'un vol de groupe, vers l'île de Formose, un avion de bombardement fut obligé d'amérir et disparut sous les flots avec tout son équipage. Cette catastrophe amena les autorités aériennes japonaises à procéder à des essais tendant à munir les avions terrestres d'un canot de sauvetage pneumatique.

Ces essais ont été couronnés de succès. Ce canot a pu, après de longs exercices d'entraînement, être gonflé en trois minutes. Pour le rendre flottable, il suffit de 20 secondes. Il est vraisemblable que tous les avions japonais susceptibles de voler au-dessus de la mer seront munis de deux ou trois de ces canots.

Dans une des récentes parades de l'armée rouge à Moscou, les autorités militaires ont tenu à faire une démonstration des importants progrès réalisés par l'armée rouge dans le domaine de la motorisation.

Les différentes formations techniques étaient représentées. Les 600 chars de combat de tous les modèles et de toutes les

tailles qui défilèrent sur la place Rouge produisirent une impression considérable sur les spectateurs.

On put voir également défilier des batteries contre avions motorisées, un grand nombre d'automobiles blindées, des détachements de liaison équipés de la façon la plus moderne, ainsi que de très remarquables bataillons de pionniers.

Schulen und Kurse.

Rekrutenschulen.

Infanterie:

- 3. Division vom 5. Sept.—10. Nov., Bern-Thun u. Wangen a. A.
- 5. Division vom 5. Sept.—10. Nov., Zürich und Herisau.
- 6. Division vom 5. Sept.—10. Nov., Chur und Wallenstadt.
- Radfahrer vom 17. Sept.—22. Nov., Winterthur.
- Trompeter und Tambouren vom 5. Sept.—10. Nov., Chur.
- (5. und 6. Div.)

Wiederholungskurse.

- 2. Division: Rdf.-Kpn. 2 und 22 vom 10.—22. Sept.
- 3. Division: Manöver-W.K. vom 10.—22. Sept.
Geb.-San.-Kp. II/13 vom 14.—26. Sept.
- 4. Division: Rdf.-Kpn. 4 und 24 vom 10.—22. Sept.
- 5. Division: Fr. Btr. 37 vom 12.—27. Sept. (Art.-Of.-Schule)
- 6. Division: I.-Br. 16 vom 24. Sept.—6. Okt.
I.-Br. 17 vom 24. Sept.—6. Okt.
Rdf.-Kpn. 6 und 26 vom 24. Sept.—6. Okt.
Frd. Mitr.-Abt. 6 vom 24. Sept.—6. Okt.
Drag.-Abt. 6 vom 24. Sept.—6. Okt.
F.-Art.-R. 11 vom 21. Sept.—6. Okt.
F.-Art.-Abt. 23 vom 21. Sept.—6. Okt.
F.-Hb.-Abt. 30 vom 21. Sept.—6. Okt.
Art.-Beob.-Kp. 6 vom 21. Sept.—6. Okt.
Sap.-Bat. 6 vom 24. Sept.—6. Okt. (ohne IV. Kp.)
Tg.-Kp. 6 vom 24. Sept.—6. Okt.
San.-Kp. III/6 vom 28. Sept.—10. Okt.

Festungsbesatzungen: Fest.-Art.-Kp. 15 vom 21. Sept.—6. Okt.
Motor.-Art.-Abt. 3 vom 7.—22. Sept.

- Armeetruppen:* Rdf.-Abt. 2 vom 10.—22. Sept.
Kav.-Br. 2 vom 10.—22. Sept.
Schw. Mot.-Kan.-Btr. 1 vom 26. Sept.—11. Okt.
Schw. Mot.-Kan.-Btr. 3 vom 21. Sept.—6. Okt.
Schw. Art.-R. 2 vom 7.—22. Sept.
Ballon-Kp. 1 vom 21. Sept.—6. Okt.
Ballon-Kp. 2 vom 7.—22. Sept.
Scheiw.-Kp. 2 vom 7.—22. Sept.
Pont.-Bat. 2 vom 10.—22. Sept.
Tg.-Kp. 7 vom 10.—22. Sept.
Fk.-Rep.zug vom 24. Sept.—6. Okt.
Fk.-Kp. 2 vom 10.—22. Sept.
Flieger-Abt. 2 vom 25. Sept.—10. Okt.
Flieger-Abt. 5 vom 10.—25. Sept.
Bäcker-Kpn. 3 und 4 vom 10.—22. Sept.
Bäcker-Kp. 9 vom 24. Sept.—6. Okt.

- Landwehr:*
- 3. Division: Art.-Beob.-Kp. 3 vom 7.—19. Sept.
- 4. Division: Rdf.-Kp. 24 vom 10.—22. Sept.
- 6. Division: I.-R. 54 vom 24. Sept.—6. Okt.
Art.-Beob.-Kp. 6 vom 24. Sept.—6. Okt.
- Fest.besatzungen:* Fest.-Art.-Abt. 1 v. 3.—15. Sept.
Mot.-Art.-Abt. 3 vom 10.—22. Sept.

Armeetruppen:

- Schw. Mot.-Kan.-Btr. 1 vom 26. Sept.—8. Okt.
- Schw. Mot.-Kan.-Btr. 3 vom 21. Sept.—3. Okt.
- Schw. Art.-R. 2 vom 7.—19. Sept.
- Pont.-Bat. 2 vom 10.—22. Sept.
- Tg.-Kp. 7 vom 10.—22. Sept.
- Fk.-Kp. 2 vom 10.—22. Sept.
- Bäcker-Kp. 3 vom 10.—22. Sept.

Mitteilungen des Z.-V.

Zuschlag im Handgranatenwerfen

Wir machen die Sektionen darauf aufmerksam, daß für den Zuschlag im Handgranatenwerfen der neue Artikel 16 bis in Frage kommt. Als zuschlagsberechtigt werden alle Teilnehmer am Handgranatenwettkampf anerkannt, die 1893 oder früher geboren sind.

Der Disziplinchef für das Handgranatenwerfen:
G. Weber, Feldw.

Bonification au lancement de grenades

Nous attirons l'attention des sections sur le fait que, pour la bonification au lancement de grenades, le nouvel article 16bis vient en considération. Ont droit à la